LE PRIX DE LA MONNAIE DE PARIS

QUESTIONS FRÉQUENTES

DOIS-JE ENVOYER MON DOSSIER DE CANDIDATURE PAR COURRIER ?

Non, le dossier de candidature est à faire parvenir par mail seulement, à l'adresse *prixdelamonnaiedeparis@monnaiedeparis.fr*

QUAND ET COMMENT SUIS-JE AVERTI DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE MON DOSSIER DE CANDIDATURE ?

Après l'envoi de son dossier de candidature à la Monnaie de Paris, le candidat recevra un accusé de réception automatique qui lui confirmera la bonne réception du mail.
La semaine du 22 janvier 2027, les quatre candidats présélectionnés seront contactés par téléphone ou courriel. La Monnaie de Paris conviendra avec chacun d'entre eux d'une date de visite du musée de la Monnaie de Paris et des ateliers.
Les candidats non-sélectionnés recevront un courriel dans les quinze jours suivants le 22 janvier 2027.

PEUT-ON MODIFIER SON DOSSIER DE CANDIDATURE UNE FOIS CELUI-CI DÉPOSÉ ?

Non, il n'est pas possible de modifier son dossier une fois ce dernier adressé. Il doit faire l'objet d'un envoi unique et être composé de tous les éléments demandés dans l'appel à projets. Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée.

DOIS-JE VERSER DES FRAIS D'INSCRIPTION ?

Non, il n'y a pas de frais d'inscription pour concourir au Prix de la Monnaie de Paris.

JE NE RÉSIDE PAS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE, PUIS-JE PARTICIPER ?

Oui, il vous est possible de participer au Prix sans résider en France métropolitaine. Cependant, le candidat doit garder à l'esprit qu'il devra se déplacer plusieurs fois à la Monnaie de Paris. Lors de la phase de présélection, il viendra à deux reprises, pour la visite du musée et des ateliers et pour l'entretien avec le jury. Durant le temps d'échanges, de création et de production, entre cinq et dix rendez-vous seront organisés avec le lauréat, qui pourront être couplés avec les trois moments d'échanges dédiés au public scolaire. La Monnaie de Paris s'engage à rembourser les frais de déplacement des candidats et du lauréat, dans la limite de 450 € TTC (quatre-cent-cinquante euros Toutes Taxes Comprises) par candidat présélectionné pour chaque déplacement, et dans la limite de 4 000 € TTC (quatre mille euros Toutes Taxes Comprises) pour le lauréat pour le temps d'échanges, de création et de production, sur présentation de justificatifs.

UN COLLECTIF PEUT-IL PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS ?

Les candidatures collectives sont acceptées, dans la limite de quatre artistes. Chaque membre devra alors remplir la fiche d'inscription, joindre une copie d'une pièce d'identité et un curriculum vitae et enfin signer le présent règlement. Il sera attendu qu'un référent se désigne sur sa fiche d'inscription. Il agira comme point de contact lors des échanges et prises de décision avec la Monnaie de Paris et la dotation financière de 10 000 € HT (dix mille euros

Hors Taxes) lui sera attribuée. En cas de candidature collective, les montants indiqués pour la prise en charge des frais de déplacement seront à partager entre les membres du collectif.

UNE ASSOCIATION OU UNE SOCIÉTÉ PEUT-ELLE PARTICIPER À L'APPEL À PROJETS?

Non, seules les candidatures de personnes physiques sont recevables.

QUE VEUT DIRE NE PAS AVOIR EU D'EXPÉRIENCES SIGNIFICATIVES DANS LES TECHNIQUES DE FABRICATION DES MONNAIES ET MÉDAILLES ?

L'un des axes du projet est de faire découvrir la particularité de l'art de la médaille au plus grand nombre, et en premier lieu à des artistes qui ne sont pas familiers de ce médium. Ces artistes, venant d'horizons différents, pourront ainsi enrichir leurs pratiques artistiques, apprendre au côté des artisans, tout en apportant leur propre regard sur la médaille et en proposant des solutions originales. Pour ce faire, le candidat ne devra pas avoir eu d'expériences significatives dans le domaine de l'art de la médaille, c'est-à-dire ne pas avoir suivi de formation spécifique en gravure, ne pas avoir produit de monnaie et médailles, ne pas avoir travaillé dans un établissement réalisant ce type d'objets. Il est à préciser que sont exclus de toute participation au Prix, les salariés, alternants et stagiaires de la Monnaie de Paris au jour de la publication de l'appel à projet et pour la période de l'appel à projets.

PUIS-JE PRÉSENTER UN PROJET DÉJÀ EXISTANT, VOIR MÊME DÉJÀ PRODUIT ?

Il est possible de présenter un projet existant si ce dernier n'a pas fait l'objet d'une présentation publique ou d'une communication. Il devra toutefois répondre à tous les critères de sélection énoncés dans l'appel à projet et le règlement.
Il n'est pas possible de présenter un projet ayant déjà fait l'objet d'une production. Une production antérieure de médaille étant de toute façon un critère excluant, il est également important que le temps de résidence soit un moment de découvertes inédites pour le lauréat.

POURQUOI CONSACRER LE PRIX ALTERNATIVEMENT À DES ARTISTES PLASTICIENS ET À DES DESIGNERS ?

Alors qu'artistes et designers étaient invités à répondre conjointement pour les trois premières éditions du Prix de la Monnaie de Paris, l'appel à candidatures, à partir de l'édition 2025, est alternativement réservé aux designers (2026), ou aux artistes plasticiens (2027). Cela permettra de comparer des projets plus homogènes dans leurs approches et leurs présentations. Cette double relecture, des designers et des artistes plasticiens alternativement, permet un travail qui prend en compte toutes les dimensions de la médaille. La médaille est un objet fabriqué qui peut être destinée à un usage. Le designer peut alors réfléchir autour de la finalité et des usages de cet objet, tandis que l'artiste travaille à rendre compte que cet objet peut être une œuvre d'art. Par la force des choses, la médaille s'est imposée comme un objet rare, collectionnable, n'ayant pas de fonction particulière et par conséquent, pouvant basculer dans le statut d'œuvre artistique. Designers et artistes peuvent alors penser à la frontière poreuse entre une médaille-objet et une médaille-œuvre. C'est pour nous l'occasion de mener une réflexion sur le statut si particulier de la médaille et de rendre compte de l'histoire passionnante de cet objet-sculpture protéiforme.

DES REPRÉSENTANTS DE LA MONNAIE DE PARIS SONT-ILS DANS LE JURY ?

JOAQUIN JIMENEZ,
Graveur Général et Directeur de la création artistique de la Monnaie de Paris, médailleur et graveur de monnaies, est le Président du jury.
Après une formation en lettres et beaux-arts, il a travaillé chez différents éditeurs privés de médailles, et s'est spécialisé dans le modelage de médailles gros module au début des années 1980. Lauréat des concours de la Monnaie de Paris dont il est recordman, il crée sa première monnaie circulante en 1986 pour une pièce Coq et Marianne, et il remporte son dernier concours en 2000 en créant l'avers des pièces de 1 euro et 2 euros françaises de circulation courante. Il a également réalisé de très nombreuses médailles grand module et monétiformes pour des clients prestigieux tels que la Présidence de la République française, l'Assemblée nationale et pour des pays étrangers tels que les Pays-Bas,

le Danemark, la Maison royale de Norvège ou encore les pays baltes et pour la Monnaie de Paris en tant que graveur créateur indépendant. Il intègre la Monnaie de Paris en 2013 comme Directeur de la création gravure et Directeur artistique de la fonderie. Il codirige avec Prakash Topsy l'équipe de gravure. Il est l'auteur de nombreuses éditions monétaires contemporaines. Lauréat de nombreux COTY (Coin Of The Year), il reçoit le Lifetime Achievement Award 2019 in Coin Design au World Money Fair à Berlin. Il est par ailleurs commandeur de l'ordre des Arts et des Lettres.

SÉBASTIEN POTELOIN,
Responsable de l'atelier d'outillages et de la fonderie d'art de la Monnaie de Paris
Après plus de 10 ans dans l'ingénierie mécanique (école Renault 1987 et école Citroën1995), Sébastien Poteloin entre à la Monnaie de Paris sur concours il y a 25 ans.
Responsable de l'atelier de découpe des flans puis des frappes spéciales, il devient responsable de l'atelier d'outillages et supervise les équipes de Paris et Pessac afin de permettre la réalisation de tous les outillages nécessaires aux productions, depuis les monnaies courantes, jusqu'aux monnaies de collections, en passant par les médailles.
En coordination avec le directeur artistique et les différents services de la direction industrielle, dont l'atelier de gravure, il participe au développement et à la rédaction des cahiers des charges concernant les définitions des spécificités techniques.
Responsable de la fonderie d'art de la Monnaie de Paris, il supervise également la réalisation des fontes d'art en coordination avec les différentes directions impliquées.
En 2021, il est nommé chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres.

Les autres membres du jury seront des personnalités extérieures à l'établissement.
Lors de la phase de sélection, les salariés de la Monnaie de Paris seront invités à voter pour le candidat de leur choix. Leur vote comptera pour une voix.

EN QUOI CONSISTE LA VISITE DU MUSÉE ET DES ATELIERS ?

Dans les quelques jours suivant la décision du jury, le 22 janvier 2027, les quatre candidats présélectionnés seront contactés, par téléphone ou par courriel, afin de planifier une visite à la Monnaie de Paris, entre le 25 janvier et le 19 février 2027.
Cette visite aura pour objectif de leur permettre d'appréhender plus précisément l'histoire de l'institution et les techniques de fabrication de la médaille, afin que les candidats soient davantage outillés et qu'ils affinent et précisent leur projet si nécessaire. Chaque visite sera individuelle et durera environ 2h30, se partageant entre le musée de la Monnaie de Paris et les ateliers.

QUEL TYPE DE VIDÉO À DESTINATION DES SALARIÉS DE LA MONNAIE DE PARIS SERA ATTENDU DE LA PART DES QUATRE CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS ?

La Monnaie de Paris souhaite que chacun de ses salariés participe au projet et puisse se prononcer sur le choix du lauréat. Ainsi, nous avons imaginé de pouvoir faire voter les salariés en ligne après avoir visionné une vidéo où les candidats présenteront chacun leur projet. Le résultat des votes comptera pour une voix.
Le candidat est libre d'imaginer la façon dont il souhaite présenter son projet. La vidéo devra être au format mp4, d'une durée de deux minutes maximum, et être adressée mi février 2027 à l'adresse *prixdelamonnaiedeparis@monnaiedeparis.fr*

QUE SERA-T-IL ATTENDU DES QUATRE CANDIDATS PRÉSÉLECTIONNÉS LORS DE L'ENTRETIEN, LA SEMAINE DU 8 MARS ?

Il sera attendu des quatre candidats présélectionnés une présentation de leur projet, d'une durée de vingt minutes maximum, qui sera suivie de cinq minutes de questions-réponses avec le jury. Les candidats sont libres de la forme qu'ils souhaitent donner à cette présentation. Il sera mis à leur disposition du matériel de projection. Pour d'autres demandes plus spécifiques, ils seront invités à se rapprocher au préalable de la Monnaie de Paris.

À QUEL MOMENT LE LAURÉAT RECEVRA-T-IL LA DOTATION FINANCIÈRE ?

La Monnaie de Paris remettra la dotation financière de 10 000 € HT (dix mille euros Hors Taxes) sous forme de virement bancaire au lauréat lors de la présentation officielle de sa médaille à la Monnaie de Paris et de la remise du Prix, en novembre ou décembre 2027.

EST-CE QUE LE CANDIDAT SERA LIBRE DE DISPOSER DE CETTE DOTATION COMME BON LUI SEMBLE ?

Oui, le lauréat sera libre de disposer de cette dotation comme bon lui semble.

LA MONNAIE DE PARIS PROPOSE-T-ELLE UN HÉBERGEMENT AU LAURÉAT ?

Non, la Monnaie de Paris ne propose pas d'hébergement. Elle prendra en charge les frais annexes du candidat tels que ses déplacements, son hébergement, dans la limite de 4 000 € TTC (quatre-mille euros Toutes Taxes Comprises), sur présentation de justificatifs.

SERA-T-IL POSSIBLE POUR LE LAURÉAT DE COMMERCIALISER SES EXEMPLAIRES ?

Le lauréat est libre de disposer de ses exemplaires, de les exposer et de les vendre. Il lui sera demandé de veiller à mentionner le contexte de création de ces médailles et la Monnaie de Paris.

EN QUOI VA CONSTITUER LA PRÉSENTATION DE LA MÉDAILLE À LA MONNAIE DE PARIS ?

La présentation de la médaille à la Monnaie de Paris pourra prendre plusieurs formes, en fonction du projet mené. Elle se tiendra dans les espaces du musée de la Monnaie de Paris.

QU'EST-CE QUE LE MUSÉE DE LA MONNAIE DE PARIS ?

Ouvert en 1833, le musée de la Monnaie de Paris est situé dans l'hôtel de la Monnaie, 11 quai de Conti à Paris. Labellisé Musée de France, il est consacré aux savoir-faire de l'institution. Sur une surface de 1200 mètres carré, il présente 1800 objets sur les 200 000 objets de sa collection. Sont notamment exposées quelques-unes des pièces maîtresses, comme une créseide d'or antique, une couronne d'or de Philippe VI (monnaie capétienne), une pièce de 10 louis d'or, un mètre étalon en platine, un oban d'or, une collection de poids Akan, le trésor de Hué, etc.
Depuis sa rénovation en 2017, il présente des vues directes sur certains ateliers, les techniques de fabrication et le matériel utilisé. Il se veut interactif et le visiteur est perçu comme acteur de sa visite. Il a également été repensé selon les principes du design universel, c'est-à-dire conçu pour une qualité d'usage pour tous les utilisateurs, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles.

QUELS TYPES D'ATELIERS SONT PRÉSENTS À LA MONNAIE DE PARIS ?

La manufacture parisienne se concentre depuis 1973 sur les produits d'art, depuis que l'usine de Pessac assure la fabrication des pièces de monnaie courante. Les ateliers de gravure, d'outillage, d'émaillage, la fonderie, continuent d'inventer et de produire sur le site parisien, faisant de la Monnaie de Paris la dernière usine parisienne en activité.
Dix des métiers de la Monnaie de Paris ont été reconnus comme métiers d'art par l'Etat en 2014. Des objets très

variés sortent chaque jour des ateliers. Peu de gens savent par exemple que la Monnaie de Paris est le fournisseur officiel des décorations civiles et militaires françaises. Les produits emblématiques sont toutefois les monnaies et médailles, courantes ou de collection.

EN QUOI CONSISTE LA PARTICIPATION À DES ACTIONS PÉDAGOGIQUES ENVERS LE PUBLIC SCOLAIRE ?

Poursuivant sa mission de transmission des savoir-faire, la Monnaie de Paris souhaite donner l'opportunité à un public scolaire d'échanger directement avec le lauréat et de pouvoir suivre, durant trois moments d'échanges, l'évolution de sa résidence jusqu'à la réalisation finale. Ces temps pourront être couplés avec les temps de travail, ou être menés séparément.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez écrire à l'adresse suivante :
prixdelamonnaiedeparis@monnaiedeparis.fr